

Ce qu'il faut savoir sur Prat Peyrot

La réunion « Les États Généraux pour l'évolution 4 saisons organisée par Alti Aigoual 1567, la Délégation de service Public, (DSP) du site historique de Prat Peyrot n'était pas ouverte à toutes et tous ».

Voilà les questions que nous n'avons pas pu poser le 20 décembre 2024 :

- **Comment arriver à préserver le patrimoine naturel, culturel et paysager des Cévennes, et trouver un modèle de développement économique viable pour assurer en absence de neige, le futur de Prat Peyrot et de l'Observatoire du Mont Aigoual de l'Espérou et des villages environnants ?**
- **Qui ne peut ignorer la situation financière de la société Alti Aigoual ?**

Selon la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes, de 2019 à 2024, la société Alti Aigoual cumulerait une dette de plus de 500 000 euros, 200 000 euros à la CCCACTS, 300 000 euros à divers fournisseurs.

Selon le Rapport d'observations définitives de la Cours des Comptes n° 146/429 du 08/04/2014, un déficit récurant de la station de Prat Peyrot a toujours pesé sur les finances de la commune de Valleraugue.

Nous nous sommes adressés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes, fin 2024 : « **Les comptes de la société sont déposés sous forme d'occupation de confidentialité, ils ne sont pas délivrables sauf pour les autorités judiciaires, parquet, les impôts et la Banque de France.** »

- **Qui d'Alti Aigoual 1567 ou de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes va payer les dettes ?**
- **Un Bike Park à Prat Peyrot n'est-il pas envisageable ?** (renouvellement générationnel de la population : nouvelles valeurs, nouvelles attentes).
- **Pourquoi ne pas mettre ce projet à l'épreuve avec une phase de test, faire le bilan avant de prendre une décision ?**
- **Comment peut-on faire vivre Prat Peyrot ?**

Il y a 6 mois plus tôt nous avons posé plusieurs questions au directeur du Parc National des Cévennes.

- **Le PNC ne doit-il pas réinventer sa stratégie ?**
- Le tourisme est un pan essentiel de l'économie mais le nombre d'établissements touristiques est en baisse, tous les professionnels font part d'une baisse de la fréquentation. Il semblerait que ni les pouvoirs publics ni les structures privées n'aient pas pris la mesure de la nécessité d'adapter l'offre aux nouvelles attentes des clientèles.
- **N'est ce pas au PNC de venir en aide d'Alti Aigoual ?**

Avec ou sans neige, avec ou sans Alti Aigoual, Prat Peyrot doit vivre.

- **Comment trouver un modèle économique viable pour Prat Peyrot ?**

Avec l'aide de tous avec le PNC !

- **Un Bike Park à Prat Peyrot n'est-il pas envisageable ?** (renouvellement générationnel de la population : nouvelles valeurs, nouvelles attentes.)
- **L'impact des VTT sur les sols existe, rien de comparable avec les dégâts causés par l'exploitation forestière comme elle est pratiquée aujourd'hui dans la forêt domaniale de l'Aigoual ?**
- **Pourquoi ne pas mettre ce projet à l'épreuve avec une phase de tests et ensuite faire le bilan et prendre une décision ?**

A ce jour, malgré 2 relances, il n'y a pas eu aucune réponse...

On ne demande pas la lune !

Il faut une vision et des perspectives, la station de Prat Peyrot avec son **domaine skiable de 27,67 Ha, c'est un bijou**. Prat Peyrot doit vivre, l'édifice dénommé la Rotonde, œuvre de l'architecture Joseph Massota, est un édifice contemporaine remarquable.

Prat Peyrot est pris en étau entre le PNC et l'Office National des Forêts et le PNC. et un enchevêtrement de structures, de dénominations et de labels, Snieff, Natua 2000, Unesco

- **Ne faut-il pas libérer et donner à Prat Peyrot avec ou sans le Climatographe une identité propre ?**
- **Le modèle de gestion de Mas de la Barque ne pourrait-il pas être appliqué à Prat Peyrot ?**

La société d'économie mixte SELO Mende 48, avec 14 sites assurent la promotion du développement du département de la Lozère et du Mas de la Barque sans déficit, le site était en zone cœur du PNC a été transféré en **espace naturel sensible, avec une gestion du département de la Lozère beaucoup plus souple, une étude d'intégration paysagère faite avec ou par le PNC, en s'appuyant sur une promotion professionnelle, la mise en réseau de tous les acteurs locaux, (hébergement, restauration, artisans, commerçants) ils faut faire vivre et prospérer villages).**

« Vous êtes mieux placés que nous, près de 3 centres urbains, Millau, Nîmes, Montpellier ». SELO 48

- **Pourquoi ne pas faire aussi bien, voir mieux que le Mas de la Barque ?**

Propositions

- **La C.CACTS Aigoual Cévennes et le Pays Viganais, 2 toutes petites com com, ont-elles les épaules pour gérer le domaine de Prat Peyrot et le Climatographe. Pourquoi ne pas transférer la gestion du domaine skiable et le Climatographe en ENS, (espace naturel sensible), comme cela a été fait au Lac des Pises et au Mas de la Barque, avec la création d'une société d'économie mixte public privé, à l'échelle des 4 départements de, Gard, Hérault, Aveyron, Lozère ou mieux à la région, l'OCCITANIE.**
- **La promotion, voir la gestion de ces extraordinaires [Grands Sites Occitanie](#) ne devrait-elle pas être gérée par la région ?**
- **Quelles sont les personnes qui fréquentent le plus Prat Peyrot ?**

Les Héraultais, Gardois, Aveyronnais, et Lozériens.

- Pourquoi ne pas confier la promotion, voir la gestion de Prat Peyrot à une société d'économie mixte avec les 4 départements : Le Hérault, Gardois, Aveyron, et Lozère, mieux, avec l'Occitanie.

Comment ?

Avec un **centre de sport d'altitude** pour lutter contre l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées.

STATION 4 SAISONS PRAT-PEYROT / APN A DEVELOPPER / AVIS ONF et PNC					
Intitulé	Avis ONF	Avis PNC	Potentielles, à venir	Premier avis ONF	Premier avis ONF
Accrobranche / parcours interprétation dans les arbres	Identifier au moins 3 sites potentiels et les faire figurer dans la convention	Possible mais à étudier en concertation	Biathlon, à carabine lasers (avec pas de tir matérialisé)	A examiner sur dossier	OK
Radio orientation	OK	uniquement sur parcours CO	VTT sur neige		
VTT descente	OK sur tracés identifiés	Avis négatif sur remontées mécaniques OK sur réseau sentiers existants accessibles VTT	Tubbing (bouée sur neige)	A examiner sur dossier	OK, hors périmètre station
Promenade en calèche	OK sur piste dédiée et avec engagement d'entretien			A examiner sur dossier	
Fauteuils tout terrain, handbike, et autres activités adaptées PMR	OK à condition de ne pas agrandir les sentiers ou pistes existants	OK	Jardin des neiges	A examiner sur dossier	OK
Escalade : mur ou en falaise	non concerné	OK, sur mur possible	Chiens de traîneaux	A examiner sur dossier	OK, sur réseau sentiers
Via ferrata	Hors périmètre DSP. Ne pas le mentionner	OK	Remonte pente baby- ski	non concerné	OK, mais à étudier
Canyoning	Idem	OK	Snow park	A examiner sur dossier	OK, mais à étudier
Spéléologie	idem	OK	Patinoire	A examiner sur dossier	Négatif
Luge d'été	non concerné	Négatif si sur piste artificielle			
Traineau kart	OK sur piste dédiée	OK sur piste dédiée		A examiner sur dossier	
Tyrolienne	OK au sein du projet accrobranche	OK au sein du projet accrobranche		Non concerné	
Trotinette tout terrain	non concerné	OK hors périmètre station		A examiner sur dossier	
Tir à l'arc	OK	OK			

Source : La convention d'occupation temporaire du domaine de Prat Peyrot visant à l'exploitation de la station de ski de Prat Peyrot / ANNEXES

Dans le PNC et en forêt domaniale avec l'ONF ces activités sont possibles

Pourquoi ?

C'est un enjeu de santé publique, la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) pour **la santé relève de l'intérêt général** en appliquant la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 RENFORCER LA PRÉVENTION AU SEIN DES ENTREPRISES ET DÉCLOISONNER LA SANTÉ PUBLIQUE ET LA SANTÉ AU TRAVAIL.

Sur piste dédiées, Tubbing, Luge d'hiver ou d'été, Chien de traîneau, Handbike et activités adaptées, Raquettes, Randonnées équestre, Randonnées pédestres, Trials, Équitation, Cross-country.

En espaces dédiés : Baby ski, Jardin des neiges, Boulodrome, Tir à l'arc, Accrobranche, Tyrolienne, Parcours interprétation dans les arbres, Biatlon à carabine laser.

Sur sentier existant accessible aux VTT, VTT de descente, Luge, Trottinette tout terrain.

Hors périmétrie station, escalade, Spéologie, via ferrata, Canyoning, Tyrolienne, Fauteuil de terrain, Équitation, Trottinette tout terrain, Fatebike.

- **Centre de sport Sportif d'Altitude ou Bike Park, n'est ce pas une question de sémantique ? C'est la même dénomination, la deuxième est la plus vendeuse ?**

« Nous ne sommes pas à une incohérence près, le PNC a toujours su trouver un compromis avec des systèmes d'acteurs divers aux intérêts parfois divergents ou contradictoires, un enchevêtrement de pouvoirs dans un espace de confrontation de plusieurs stratégies relevant de projets de nature différents peut prospérer à la condition que la société locale soit encore suffisamment nombreuse pour le faire vivre le PNC est habité, à vous de vous adapter à un monde changeant avec plus de pédagogie, en travaillant ensemble ». **Aux origines du PNC. Des précurseurs à la réalisation /Karine-Larissa BASSET / PNC.**

Il faut une vision et des perspectives, la station de Prat Peyrot avec **un domaine skiable de 27,67 est un bijou**, Prat Peyrot doit vivre, l'édifice dénommé la Rotonde, œuvre de l'architecture Joseph Massota est un édifice contemporain remarquable, il doit retrouver toute sa beauté en 2025.

- **N'est-ce pas simplement un problème de gestion ?**
- **Ces dysfonctionnements ne sont-ils pas politiques ?**

Ne faut-il pas oublier que la station de Prat Peyrot a été construite à l'époque de Francis Cabalier Bénézet , le pape des Cévennes, avant que le PNC, le domaine skiable est en Lozère, et que la station est dans le Gard existent ?

Voici les documents essentiels : nos élus disent ne pas avoir le temps de les lire.

- Aux origines du PNC. Karine-Larissa Basset.
- Les Cévennes : quel tourisme ? Passé-Présent-Futur / Conférence de Rémy Knafou.
- Marie-Claude Guerrini/ Systèmes de pouvoir et gestion du territoire dans le sud du Parc National des Cévennes.
- Deux gestionnaires pour une même forêt / Raphaël Larrère, Olivier Nougarède et Denis Poupardin.
- Rapport d'observations définitives n° 146/429 du 08/04/2014 / Cour des Comptes / de la Chambre Régionale des comptes.
- La convention d'occupation temporaire du domaine de Prat Peyrot
- Contrat de concession /Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'eco-station 4 saisons de Prat Peyrot et ses services annexes
- Convention de mise à disposition des bâtiments de Prat Peyrot

- Les délibérations de la com com C.CCFACTS de 2019 à 2025, elles sont en ligne.
- Le contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de l'eco-station 4 saisons de Prat Peyrot et ses services annexes, attribué à la SARL Aigoual Qualité 1567 par la mairie de Val d'Aigoual par délibération du 28 mai 2019.
- L'encourt des investissements et de la dette d'Alti Aigoual financés par la com com Causse Aigoual Cévennes, sommes qui ont permis d'assurer le bon fonctionnement d'Alti Aigoual.

Tout ces documents, nous les mettons en ligne dans notre site internet : accac.eu

Dans notre belle région, comme dans notre cher pays, trop de décisions se prennent "au doigt mouillé" ou sans aucune concertation ni d'étude d'impact ne soient menées aorés des forces vives de nos territoires.

Comme ce fût le cas pour le barrage des Pises, en absence de dialogue avec nos élus, devant des prises de décisions sans aucune concertation avec les administrés, aucune étude d'impact, aucun débat public, sauf à posteriori, devant l'impossibilité, hormis de rares exceptions, de rencontrer nos élus. C'est grâce à une étude approfondie des documents administratifs tels que les arrêtés préfectoraux, délibérations que nous menons nos enquêtes. Ces documents administratifs les références dans lesquelles sont citées les lois, réglementations, directives, rapports, études qui justifient les prises de décisions. C'est grâce à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, en cas de refus, avec le recours du Tribunal Administratif que nous obtenons la communication de tous ces documents. La loi est très bien faite, cette méthode est imparable. Voilà comment nous constituons un dossier, une enquête. En absence de débat, il nous reste les pétitions pour le susciter.

Avec le Parc National des Cévennes, la Forêt Domaniale de l'Aigoual, Prat Peyrot sont des dossiers dont nous faisons le suivi depuis que notre association existe, plus de 18 ans.

Débarrassons le domaine skiable de toute la ferraille, de la neige artificielle, des remontées mécaniques et canons à neige. Ils sont des mauvais choix. Ils ont plombé la gestion d'Alti Aigoual.

Ne faut-il pas plus des associations, d'entreprises, les laisser se développer, les mettre en concurrence, chacune avec des activités et compétences complémentaires.

Avec un tourisme de fraîcheur

de l'or blanc

et de l'or vert

Il faut cultiver la qualité du service, de l'accueil avec le sourire

Un projet gagnant / gagnant pour faire vivre et prospérer nos villages. Avec un réseau local de commerçants, (pharmacies, épiceries, boulangeries, boucheries, restaurants, hébergements (campings, hôtels, chambre d'hôtes), artisans, (plombiers, jardiniers, électriciens, couvreurs, menuisiers), tous ces professionnels qui font vivre notre pays pour mieux accueillir nos visiteurs.

2 pavés dans la mare

Une première pétition locale **sur papier** est en cours.

Sauvons Prat Peyrot

Depuis mi-septembre, elle obtient un **succès phénoménal**, nous approchons les **10 000 signatures**.
Elle va se développer jusqu'à ce que nous obtenions satisfaction.

**Avez-vous vu le regard d'un enfant qui voit des flocons de neige pour la première fois ?
Aveyronnais, Gardois, Héraultais, Lozériens, vous avez été cet enfant.**

Avec ou sans neige, le Mont Aigoual, Prat Peyrot et nos villages doivent vivre et se développer.

Voici la deuxième pétition qui vient d'être lancée,
sur internet

[https://www.petitionenligne.ch/
il_faut_sauver_les_stations_de_ski_de_moyenne_montagne](https://www.petitionenligne.ch/il_faut_sauver_les_stations_de_ski_de_moyenne_montagne)

Cliquez sur ce lien

Le Parc National des Cévennes est un parc habité

On a trop souvent tendance à opposer protection de l'environnement et développement économique. Pourtant, lorsqu'il s'agit de territoire habité, où la population est légitimement en attente d'une certaine qualité de vie, développement économique et protection de l'environnement ne peuvent être dissociés.

Pétition

Il faut sauver les stations de ski de moyenne montagne



Avec neige ou sans neige, s'adapter ou périr

En France, Espagne, Italie, Suisse, Allemagne

C'est un enjeu de santé publique

Une étude alarmante prévoit que 91 % des stations pourraient souffrir d'un manque de neige si le réchauffement atteint +3 °C d'ici 2100. Les annonces de fermeture se multiplient. Elles préfigurent les défis économiques et touristiques majeurs que ces communes vont devoir affronter.

Comment relever ce défis ?

La Stratégie Nationale Sport Santé est une politique publique qui s'inscrit dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. La Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 et s'articule autour de la promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive.

La Loi n°2021-1018 votée le 2 août 2021, prévoit de lutter contre l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées. **C'est un enjeu de santé publique.**

Comment organiser la transition de l'après-ski ?

En développant un Centre Sportif d'Altitude.

Lorsqu'il s'agit de territoires habités, pour faire vivre nos villes et nos villages, pour sauver nos écoles, artisans, commerçants, et entreprises, pourquoi ne pas changer la destination des stations de ski de moyenne montagne en **Centre Sportif d'Altitude** en diversifiant les activités. Il faut développer une offre d'activités physiques comme par exemple :

A chacun son territoire, à chaque territoire une activité

- **Sur piste dédiées, Baby ski, Jardin des neiges, Tubbing, Luge d'hiver ou d'été, Biathlon à carabine laser, Chien de traîneau, Handbike et activités adaptées, Raquettes, Randonnées équestres, Randonnées pédestres, Trials, Équitation, Cross-country, Remonte pente ,**
- **Hors périmétrie station, escalade, Spéologie, Via ferrata, Canyoning, Tyrolienne, Fauteuil de terrain, Équitation, Fatebike,**
- **Sur sentier existant accessible aux VTT, VTT de descente, Luge, Trotinette tout terrain,**

Il faut mettre en réseau : restaurations, hébergements, activités sportives, culturelles, transports, en parallèle concevoir une promotion touristique professionnelle basée sur les réseaux sociaux comme vecteurs de diffusion susceptibles de fidéliser les utilisateurs des installations avec de nouveaux outils informatiques pour une meilleure gestion de la relation client.

Avec un espace touristique 4 saisons, permettre ainsi de faire face aux aléas climatiques avec ou sans neige les stations qui montrent la volonté de développer ces Centres Sportifs d'Altitude réussissent à en faire des activités de premier plan toute l'année, quels que soient les aléas et à amener des sportifs venus et de toute l'Europe, comme l'ont déjà développé :

Porte du Soleil, Ste Croix de Quintillargues, St. Moritz–Corviglia, MILHAC, Sainte-Croix-aux-Mines à la Timbach, Abetone Malmedy, Ensues, Col de la Croix de Fer, , IBIVTT, Park de Pila, PARC à Sainte-Croix-aux-Duverbike, Panticosa, Bois concergeriedelaigoual, Vert, Tartaras, Pars Saint, Supin, Les Carroz, Flumserberg, Mas de la Barque, Zona Zero, Les Gets, Châtel, Verbier, EVO, VBC, Les Saisies, Lumbin, Genas, le xc63, Mottolino, le Bois Vert, Giron, Park Châtel, Sarl, Avoriaz, La Pinilla, Manzaneda, Bardonecchia, Flumserberg, Oulx, Mines, La Croix de Culet,

https://www.petitionenligne.ch/il_faut_sauver_les_stations_de_ski_de_moyenne_montagne

Association Causses-Cévennes d'action citoyenne

1086 Avenue du Devois, Le Devois, Saint Sauveur Camprieu, 30750, tel 0467826111.

Site internet : <http://www.accac.eu> / Email : accacinfo@gmail.com